

# 5 Les enjeux actuels

## 1. LA PLACE DE L'I.R.P.A. DANS SON ENVIRONNEMENT

Le schéma régional sur la déficience auditive est en cours de réalisation. Il replacera l'utilisateur au centre d'un réseau institutionnel et obligera les établissements à décliner leurs différents modes de prise en charge.

Ce schéma régional procède d'une démarche associant l'ensemble des acteurs de la surdité.

Les orientations de ce schéma régional qui semblent se dégager dès à présent sont les suivantes :

- ✓ **Renforcer le dépistage et la prise en charge précoce de la déficience auditive dans la région**
- ✓ **Renforcer l'intégration scolaire de proximité**
- ✓ **Développer l'insertion professionnelle**
- ✓ **Développer un accès précoce à la communication**
- ✓ **Développer la complémentarité régionale des établissements et services spécialisés**

## 2. LES EVOLUTIONS CONSTATEES

### 2.1 au niveau des familles

La demande d'un service de proximité se fait de plus en plus pressante.

### 2.2 au niveau médical et technique

Les prothèses auditives deviennent de plus en plus performantes.

L'implant, jusqu'ici limité, a vu se réaliser des progrès techniques rapides et constants : miniaturisation, solidité, fiabilité, performances.

Il ne présente plus un caractère expérimental et s'adresse à un nombre grandissant d'enfants sourds de plus en plus jeunes.

### 2.3 au niveau de la rééducation

L'évolution technologique ne modifie pas fondamentalement la prise en charge orthophonique : la méthode verbo-tonale reste tout à fait adaptée, même dans le cas d'enfants implantés.

Par ailleurs, le L.P.C. semble être un complément favorable pour l'accès à l'oralisme.

Une collaboration s'établit et se développe avec le CHR de Lille : réglages fins des appareils, informations techniques, etc...

### 2.4 au niveau de la communication

Aujourd'hui, nous avons à prendre en compte le militantisme accru de la communauté sourde, ainsi que le développement des Associations pour les handicapés qui avancent des exigences en se fondant sur des textes réglementaires (article 33 de la loi 91-73 du 18 janvier 1991 qui reconnaît aux jeunes sourds et à leur famille la liberté de choix entre communication bilingue et oralisme).

### 2.5 au niveau scolaire

On assiste à l'arrivée croissante d'enfants implantés, de même qu'à une demande grandissante d'intégration scolaire.

Parallèlement les volontés affichées de l'Education Nationale sont de favoriser l'intégration de manière plus accrue.

### 2.6 au niveau social et éducatif

Les familles souhaitent intégrer leur enfant près du domicile familial.

Néanmoins, la centralisation des moyens sur Ronchin nous oblige parfois à séparer partiellement le jeune de son milieu de vie social et familial.

Cette rupture ponctuelle doit être gérée avec beaucoup d'attention. Des travaux d'humanisation de l'internat l'ont rendu plus chaleureux et convivial. De plus, les équipes éducatives ont été amenées à individualiser au maximum la prise en charge, tout en considérant la souffrance des parents.

Afin de répondre au mieux à cette situation et pour maintenir une certaine "proximité", les liens entre les parents et l'institut ont été renforcés. Un travail conséquent sur le projet éducatif individualisé vise à sécuriser au maximum le jeune et sa famille. Grâce à une écoute et une observation fine, les équipes proposent des actions éducatives adaptées à chaque situation, pour lesquelles les parents restent les interlocuteurs principaux et privilégiés. Au même titre que le jeune lui-même, ils seront associés à l'élaboration de ce projet individualisé.

Le même travail et les mêmes orientations sont pris dans le cadre de l'hébergement en famille d'accueil, de manière plus spécifique bien entendu.

## 3. LES ENJEUX

Il s'agit de s'adapter pour pouvoir mieux répondre aux nouvelles demandes, aux évolutions, aux dernières réglementations, tout en préservant notre spécificité, les savoir-faire dans l'intérêt du jeune déficient auditif et le respect de son identité.